

DEPARTEMENT  
de Maine-et-Loire  
ARRONDISSEMENT  
d'ANGERS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de  
**MORANNES SUR  
SARTHE -  
DAUMERAY**

**Séance du LUNDI 10 FEVRIER 2025**

Le 10 février 2025 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 4 février 2025 – Nombre de membres 29 – Présents 26

**Étaient présents Mesdames et Messieurs :**

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,

ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier, DIARD Françoise, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, SIMON Emmanuel, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné procuration :** MARTIN Denis (pouvoir à DAVY Jean-Luc), MOGUET Françoise (pouvoir à CLÉMOT Dany), THIBAUT Jean-Paul (pouvoir à LEHIELLEUX Joëlle).

**Absent excusé :**

**Absent :**

**Secrétaire de Séance :** DIARD Françoise.

### DCM N° 2025 - 003: CONTRIBUTIONS 2025 À VERSER AUX OGEC DES ÉCOLES PRIVÉES DE MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du versement des contributions aux deux OGEC de Morannes sur Sarthe - Daumeray, il est nécessaire d'établir et de signer une convention avec l'OGEC de Morannes et un avenant avec celui de Daumeray.

Le calcul de la contribution est effectué en prenant pour base le coût moyen annuel des élèves des deux écoles publiques de Morannes et de Daumeray.

Ainsi, sur la dernière année scolaire 2023-2024, le coût moyen d'un enfant en maternelle s'est élevé à **1.852,95 €**, celui d'un élève en élémentaire à **628,57 €**.

Compte tenu des effectifs des écoles privées à la rentrée 2024-2025, il est proposé de verser les sommes suivantes à :

- **OGEC DE DAUMERAY : 77.025,40 €** pour 28 élèves en classe de maternelle 40 élèves en classe élémentaire.
- **OGEC DE MORANNES : 42.879,93 €** pour 15 élèves en classe de maternelle et 24 élèves en classe élémentaire.

Ces contributions sont versées aux OGEC en une seule fois au mois de février.

**Après avoir procédé aux opérations de vote, le conseil municipal donne son accord pour ces versements et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la présidente de l'OGEC et la directrice de l'école privée de Morannes, ainsi que l'avenant avec la présidente de l'OGEC de Daumeray.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte les propositions de Monsieur le Maire.**

La présente délibération sera déposée en Préfecture et ampliation transmise à Monsieur le Trésorier de BAUGÉ EN ANJOU.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre des membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN



Accusé de réception en préfecture  
049-200064566-20250210-DCM2025-003-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025